

De *Premier Simon* au mil huit cent soixante-dix, à dix heures de jour.

ACTE DE MARIAGE de *Joseph Desiré Castel*

âgé de *vingt-neuf* ans, né à *Collonges* département de *l'Isère*
 des *alpes Maritimes* le *vingt deux* du mois de *septembre* mil
 huit cent *quarante* profession de *Cultivateur* domicilié à
La Gardie département de *l'Isère* fils *unique* de
Barthélemy Castel profession de *Cultivateur* et de
 domicilié à *La Gardie* département de *l'Isère*

Marquise Simon ses parents domiciliés au dit *La Gardie* (vers)
 à Paris et la mère ici présente et consentante d'une part.

Et de *Léonore Marie Grisolle*

âgé de *dix sept* ans, née à *Campy* département de *l'Isère*
 le *vingt huit* du mois de *juillet* mil huit cent *vingt quatre* dans
 profession de *Blanchisseuse* domiciliée à *Campy* département de *l'Isère*
 fille *Mmeuve* de *Joseph Gabriel Grisolle*
 profession de *Chaqueur* et de *Adélaïde Léonore Brun* ses parents
 du *Isère* domiciliés au dit *Campy* (vers) la mère ici présente et consentante
 d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par
 nous sans opposition, les demandes quinze et vingt deux Mars
 mil huit cent soixante dix, devant nous officiers pendant le délai
 voulu par la loi.

2° M l'acte de naissance du futur époux.

3° M l'acte de naissance de la future épouse.

4° M l'acte de consentement au dit mariage du père de la
 future épouse, le dit acte dressé par M. Louis Marie Arthur de l'Etat
 notaire à *Campy* (vers) le vingt quatre Mars mil huit cent soixante dix.

5° Nous en fin le certificat de nos oppositions décliné par M. l'officier
 du dit Etat, en la forme de *Campy* le deux Mai mil huit cent
 soixante dix et consentant que les publications au dit mariage
 ont été faites à *Campy* (vers) les dix sept et dix huit Mars
 mil huit cent soixante dix, et
 et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
 les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont
 assisté au mariage, ont déclaré qu'il n'y a eu ni contrat de mariage, à la date du
 du mois d' _____ mil huit cent soixante _____, par devant M^e
 notaire à _____
 département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Léonore Marie Grisolle* et l'autre *Joseph Desiré Castel*.

Le tout en présence de *Joseph fils Marie Simon* âgé de *soixante deux ans*
 domicilié à *Couzon* département de *l'Isère* profession de *maçon* *Margitot*, non parent ni allié des futurs époux.

De *Jean Baptiste Cyroz* âgé de *vingt quatre ans*
 domicilié à *Couzon* département de *l'Isère* profession de *propriétaire* *du dit* *couzon*, oncle de la future épouse.

De *Arthur Jean Baptiste Sangle* âgé de *vingt six ans*
 domicilié à *Couzon* département de *l'Isère* profession de *propriétaire* de la *Mairie* *de Couzon*, non parent ni allié des futurs époux.

Et de *Bernard Castel* âgé de *quarante sept ans*
 domicilié à *Couzon* département de *l'Isère* profession de *propriétaire* *oncle* *du dit* *couzon*.

Après quoi, moi sous Secrétaire de l'Etat, aidé par M. le Maire de La Gardie,
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture, a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur
 par son père et par les quatre témoins susdits et consentant. En vertu
 de l'acte susdit déclaré nul, j'en ai de ce faire par nous requise.

Castel Castel Cyroz
J. Simon Arthur J. Castel
J. Requier